

# COUP D'ŒIL 2022

## POLITIQUE EXTÉRIÈRE DU CANTON DE GENÈVE



© RAWWWW



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX



# GENÈVE, ACTEUR CONFÉDÉRAL ENGAGÉ, OUVERT À L'EUROPE ET AU MONDE



Conseil d'Etat  
et députation  
au Palais fédéral

Nous savons tous ce que représentent les relations de voisinage. La plupart du temps, elles fonctionnent sans grand besoin de s'en soucier. Quelquefois, elles sont empreintes de mécontentement et de doléances. Toujours, il n'y a que le dialogue et la coopération pour trouver des solutions. Santé ou télétravail, énergie ou fiscalité, environnement ou numérique : il n'existe plus guère de défi, en 2022, qui ne soit cantonné à des frontières, qu'elles soient cantonales ou internationales. Nul ne peut donc faire cavalier seul. Nous devons échanger. Nous devons dialoguer. Nous devons coopérer. Nous devons agir en partenaires.

La Constitution genevoise est sans équivoque. À son article 144, elle souligne que la République et canton de Genève « est ouverte à l'Europe et au monde », et que « dans la mise en œuvre de sa politique extérieure, elle collabore étroitement avec la Confédération, les autres cantons et les régions voisines ».

Cette année encore, le Conseil d'Etat genevois s'est mobilisé pour valoriser la dimension de ce texte fondamental. Au niveau intercantonal, ses membres ont assumé des fonctions centrales au sein de conférences importantes. Le Conseil d'Etat a également accueilli à Genève les Conseils d'Etat fribourgeois et grison. Au niveau transfrontalier, il a continué à s'engager pour développer des projets durables en commun,

en faveur du Grand Genève, et pour renforcer des relations stables et constructives avec nos voisins.

La population de notre canton, dans les urnes, a toujours affiché un fort attachement à l'Europe. Des relations stables et durables avec l'Union européenne sont le ferment de la vitalité économique et sociale de notre région. Cela passe notamment par la pérennisation des accords entre la Suisse et la France sur le télétravail frontalier. Ainsi, le Conseil d'Etat genevois a constamment partagé sa préoccupation depuis l'arrêt des négociations sur l'accord institutionnel. Il s'est inquiété de l'évolution de la situation et de l'absence, tout au long de l'année 2022, de solutions.

Au niveau fédéral, le Conseil d'Etat s'est déplacé à deux reprises à Berne. En avril, le Conseil fédéral a organisé la première fois sa séance hebdomadaire à Genève, avant de rencontrer la population genevoise à Meyrin. Il a siégé au CERN, qui s'étend lui-même de part et d'autre de la frontière franco-suisse. Un authentique symbole.

**Serge Dal Busco**  
Conseiller d'Etat délégué  
aux affaires régionales et fédérales  
de la République et canton de Genève

# FOCUS 2022

## LE CONSEIL FÉDÉRAL À LA RENCONTRE DE LA POPULATION GENEVOISE À MEYRIN

Le 27 avril 2022, c'est au CERN, dédié à l'infiniment petit et l'infiniment rapide, comme l'a rappelé Ignazio Cassis, Président de la Confédération, que le Conseil fédéral est venu tenir sa séance hebdomadaire. Pour la première fois, le canton de Genève accueillait une séance extra muros du gouvernement fédéral. Une belle occasion pour le Conseil d'Etat de rappeler le profond attachement de Genève à la Suisse et sa vocation à la fois internationale et transfrontalière.

La traditionnelle rencontre avec la population s'est déroulée dans le nouveau quartier des Vergers de Meyrin. L'urbanisation de cette ville a été distinguée par le prix Wakker attribué par Patrimoine suisse en 2022. Avec ses 26'000 habitants de plus de 100 nationalités, et son nombre équivalent d'emplois dans les secteurs de pointe comme l'horlogerie, Meyrin incarne parfaitement la diversité, l'ouverture et l'innovation promues par le président de la Confédération. Des centaines de citoyennes et citoyens ont accueilli les membres du Conseil fédéral avec enthousiasme et fierté.



*Le Conseil fédéral accueilli par la population à Meyrin*



*Le Conseil d'Etat rencontre Mme Livia Leu*

## ENJEUX FÉDÉRAUX ET INTERCANTONAUX

### **RELATIONS SUISSE-UNION EUROPÉENNE : LES CANTONS ONT UN RÔLE À JOUER**

Le canton de Genève est à la fois profondément ancré en Suisse, au centre d'une métropole transfrontalière et historiquement tourné vers l'Europe. Préoccupé par les relations difficiles entre la Suisse et l'Union européenne (UE), et conscient de l'importance de celles-ci pour le tissu économique et académique local, le Conseil d'Etat s'est engagé en faveur du dossier européen. Ainsi, au printemps 2022, il a reçu à Genève l'Ambassadeur de l'UE en Suisse et s'est déplacé à Berne pour y rencontrer Mme Livia Leu, Secrétaire d'Etat et négociatrice en chef pour les négociations avec l'UE.

Le canton de Genève s'est aussi investi dans le cadre de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), en contribuant activement aux travaux de sa Commission Europe. Fin août, il a accueilli les membres du Bureau de la CdC à Genève, auxquels il a présenté, de concert avec les partenaires sociaux, le dispositif genevois des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Les spécificités de ce dernier pourraient représenter un modèle intéressant dans le cadre des discussions actuelles entre Berne et Bruxelles.



*Musée du CICR*

## **LES PRÉSIDENTS DES CHAMBRES FÉDÉRALES EN VISITE DANS LA GENÈVE INTERNATIONALE**

Comment mieux exporter les charmes et l'utilité de la Genève internationale en dehors des frontières cantonales, et notamment au parlement fédéral ? Cette question occupe le Conseil d'Etat depuis des années. Elle gagne en urgence dans un contexte économique tendu, lorsque les dépenses fédérales, et donc celles concernant la Genève internationale, sont en concurrence avec de nombreux autres postes.

Pour valoriser les atouts et faire connaître les avantages, pour l'ensemble du pays, de la porte d'entrée de la Suisse internationale, différentes stratégies ont été envisagées : événements au Palais fédéral, contacts thématiques rapprochés avec certaines régions de Suisse alémanique, encouragement aux déplacements de commissions fédérales dans la Genève internationale, visite des présidents des Chambres. Ces derniers ont en effet un rôle d'ambassadeurs de certaines régions ou particularités nationales durant leur année de présidence.

Début novembre, la présidente du Conseil national, l'Argovienne Irène Kaelin et le président du Conseil des Etats, le Glaronnais Thomas Hefti, sont donc venus à Genève pour une visite des hauts lieux de la communauté internationale. Outre au CICR et sur le chantier d'extension de l'ONU, ils se sont notamment rendus à la Maison de la Paix pour partager un déjeuner avec la Conseillère d'Etat en charge de la Genève internationale, Nathalie Fontanet, et le président du gouvernement, Mauro Poggia.

Les échanges ont été détendus et cordiaux. Madame Kaelin a reconnu l'importance que « Berne se rende à Genève » pour en découvrir les particularités et les forces. L'opération devrait être reconduite ces prochaines années.

## IMPOSITION MINIMALE CONVENUE PAR L'OCDE ET LES ÉTATS DU G20

Le projet conjoint de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) et du G20 constitue un défi majeur pour la place économique suisse et concerne tout particulièrement les cantons et leurs finances. La mise en œuvre de la réforme sur le plan national doit tenir compte de trois objectifs centraux : premièrement, assurer que le système fiscal suisse respecte les standards internationaux ; deuxièmement, maintenir autant que possible l'attractivité de la place économique suisse ; enfin, per-

mettre de préserver le substrat fiscal en Suisse. Les cantons et la Confédération ont souhaité mettre sous toit le projet de réforme avant la fin de l'année afin que ce dernier soit soumis au peuple en juin 2023. Le canton de Genève s'est fortement impliqué dans les discussions aux Chambres fédérales, notamment via la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, afin de préserver l'attractivité et la stabilité de la Suisse et de veiller à une mise en œuvre rapide du projet.



## **MOTION 20.4738: NE PAS RESTREINDRE L'AUTONOMIE DES CANTONS**

La population genevoise a adopté en 2020 l'initiative populaire cantonale «23 frs, c'est un minimum» par 58,16% des suffrages. Pour le Conseil d'État, la motion Ettlín 20.4738 est une attaque en règle contre l'autonomie des cantons et fait obstacle à la compétence accordée par la Constitution aux cantons d'intervenir dans le domaine de la politique sociale et de fixer des salaires minimaux à ce titre. Il est en outre question de faire prévaloir une convention collective de travail (CCT) étendue sur des lois, voire même des constitutions, cantonales. Or une CCT étendue ne bénéficie pas de la même légitimation démocratique qu'une loi cantonale. Aux

côtés de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO), de la Conférence des Chefs des Départements de l'Économie publique (CDEP) et du Conseil fédéral, le canton s'est engagé pour un rejet de cette proposition au Parlement. Une très courte majorité du Conseil national s'est prononcée en faveur de la motion. Le canton de Genève veillera à ce que les spécificités régionales soient prises en compte dans la loi d'application.



*Certains secteurs comme la coiffure sont particulièrement concernés*



*Palais fédéral*

## **LMETA: UN FÉDÉRALISME À DÉFENDRE**

En matière de politique du numérique, les Chambres fédérales ont traité durant l'année 2022 la nouvelle loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA), qui vise à promouvoir le traitement électronique des processus de la Confédération (principe de la priorité au numérique). Ces processus comprennent l'interaction des autorités de tous les échelons de l'Etat entre elles, ainsi que celle de ces autorités avec la population et les entreprises.

Conjointement avec la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et la Conférence latine des directrices et directeurs cantonaux du numérique (CLDN), le Conseil d'Etat genevois s'est engagé en faveur de cette loi, qui permettra un développement plus efficace de l'administration numérique au niveau de la Confédération. Dans ses différentes prises de position, et ce dès la phase pré-parlementaire, le Conseil d'Etat a veillé à ce que l'autonomie des cantons soit garantie. En effet, imposer aux cantons la manière dont doivent être gérées numériquement certaines tâches fédérales qu'ils exécutent revient indirectement à les obliger à abandonner leurs propres solutions numériques au profit de celle dictée par la Confédération, y inclus pour les tâches de compétence uniquement cantonale.



*Une patiente ouvre un dossier électronique sur CARA*

## **LE DOSSIER ÉLECTRONIQUE DU PATIENT: UN GAIN D'EFFICACITÉ À DÉFENDRE**

Le Canton de Genève a misé sur le dossier électronique du patient (DEP) pour faciliter la vie des patients et des soignants depuis une décennie déjà, en offrant la possibilité de réunir sur une plateforme unique les renseignements médicaux d'une personne. Ce gain d'efficacité se double d'un gain de temps pour les intervenants. En évitant les doublons le DEP contribue donc à réduire les coûts de la santé. Dans cette logique, Genève a fondé l'association CARA avec les cantons de Fribourg, Jura, Valais et Vaud. Cette communauté a introduit un DEP pour toute la Suisse occidentale en 2021 et ouvert plus de 11'000 dossiers.

Pour s'assurer de pouvoir capitaliser sur l'expérience acquise, unique en Suisse, CARA mène un travail d'information et de défense d'intérêts auprès des parlementaires fédéraux, romands

en particulier, mais alémaniques également. Dans un domaine en plein essor et où la concurrence est rude, il importe de défendre des critères élevés de confidentialité, de compatibilité des systèmes ou d'accès.

Genève contribue à développer et appliquer cette stratégie, en mettant en avant les avantages d'une communauté en mains publiques dans le domaine de la santé. Des rencontres, des séances d'informations, des contributions médiatiques, le dépôt de questions ou d'amendements ont ainsi été pilotés en vue d'accélérer les modifications de loi renforçant l'efficacité du DEP sur le territoire romand, voire suisse. Ces mesures complètent les actions des Conseillers d'Etat en charge du dossier, qui mènent des campagnes communes, notamment dans la presse.

# ENJEUX TRANSFRONTALIERS

## TÉLÉTRAVAIL

Après d'intenses négociations entre Berne et Paris, auxquelles le canton de Genève a activement participé, la Suisse et la France ont trouvé en fin d'année un accord sur un régime fiscal pérenne en matière de télétravail. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, en effet, le télétravail frontalier devient possible jusqu'à 40% du taux d'activité sans changement du lieu d'imposition. Cette solution permet d'éviter une répartition internationale complexe des droits d'imposition et constitue un résultat équilibré reflétant les intérêts financiers de chaque partie, en particulier de l'Etat de Genève qui préserve le droit d'imposer à la source les revenus d'activité salariée des travailleurs frontaliers concernés.

Les autorités nationales ont donc été sensibles aux inquiétudes manifestées par l'ensemble des partenaires franco-genevois qui plaident depuis deux ans pour l'établissement d'un seuil de tolérance permettant aux acteurs concernés de s'adapter aux nouvelles pratiques du monde professionnel. L'accord trouvé répond ainsi aux besoins des employeurs genevois et des travailleurs domiciliés en France, et contribue à la qualité de vie du bassin de vie transfrontalier.



## LE GRAND GENÈVE ENGAGÉ DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

« Moins pour plus! », voilà le thème de la 23<sup>e</sup> édition des Assises européennes de la transition énergétique, organisées fin mai par le Grand Genève. Le succès a été au rendez-vous durant 3 jours avec plus de 4'200 participants, 300 intervenants et 1'000 jeunes présents au Carrefour des métiers. Le programme de cette édition a mis en avant les deux facettes de la sobriété, individuelle et collective.

Après le rappel des contextes internationaux et nationaux où les divers plans de relance doivent tenir compte de l'exigence écologique, les collectivités venues de divers pays européens ont illustré comment la logique « Moins pour plus! » se décline dans les territoires du quotidien. Au-delà de la question de l'acceptabilité du changement, celles autour de la quête de sens et de la formation à ces enjeux se sont révélées essentielles.

Dans une même perspective de sobriété, la 3<sup>e</sup> édition de l'extinction lumineuse du Grand Genève, « la nuit est belle! », a porté sur les économies d'énergie. 197 communes y ont participé le 23 septembre et ont proposé une centaine de manifestations festives et pédagogiques. Ce rendez-vous nocturne s'avère précurseur face aux mesures d'économie d'énergie déployées par les autorités pour réduire la consommation.



*La nuit est belle :  
Chaise de l'ONU*



Projet Interreg : SOS GELURE

## COOPÉRATION SANITAIRE TRANSFRONTALIÈRE: UN ENJEU IMPORTANT

La pandémie de COVID a révélé les bénéfices mutuels d'une collaboration sanitaire transfrontalière devenue désormais un enjeu important de la coopération franco-suisse. Alors que les problèmes de pénurie de personnel soignant se sont manifestés dans toute leur ampleur (comme cela a été mis en exergue par une étude de l'Observatoire statistique transfrontalier), il est apparu en même temps clair que l'offre des soins par les principaux centres hospitaliers régionaux devait permettre de garantir des services pour l'ensemble du bassin de vie transfrontalier franco-genevois. Les possibilités concrètes de renforcement de cette coopération ont été esquissées à Genève en mars 2022, lorsque la Suisse et la France ont signé une déclaration «sur la coopération bilatérale en matière de santé dans le cadre de l'accord-cadre sur la coopération sanitaire transfrontalière».

Le canton de Genève a activement participé aux travaux de la Commission santé du Comité régional franco-genevois (CRFG) et de la Commission mixte sur la coopération sanitaire franco-suisse, qui ont fourni un cadre de discussions constructif pour la recherche de solutions concertées.



Extrait de la vidéo à voir sur le site : [www.conseilduleman.org](http://www.conseilduleman.org)

## RÉSIDENCES D'ARTISTES AUTOUR DU LÉMAN

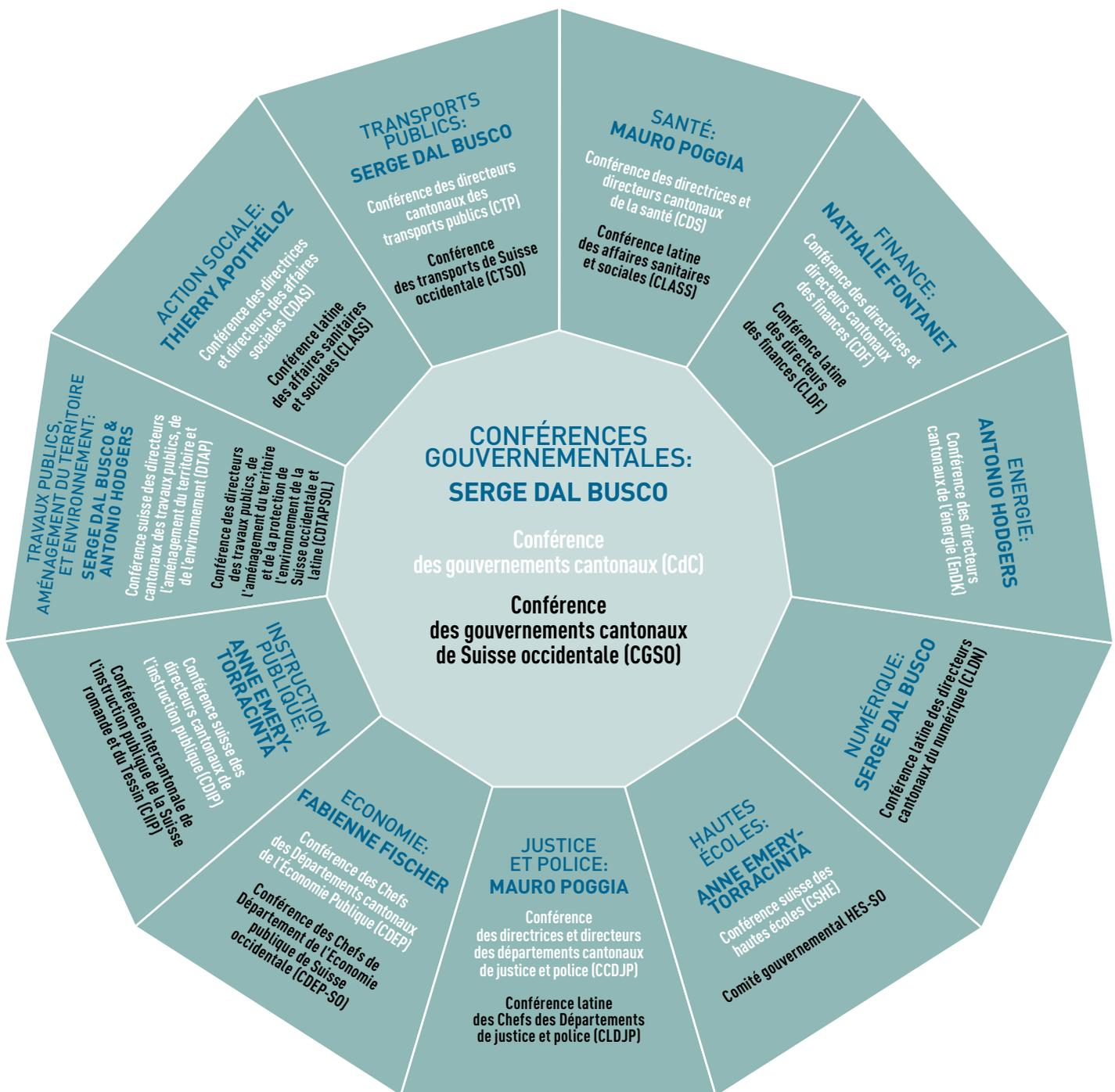
En 2021-2022, le Conseil du Léman a lancé une expérience pilote de résidences artistiques transfrontalières. Ce dispositif permet à des artistes ou collectifs d'artistes de la région lémanique de réaliser un travail de recherche ou de création sur une thématique libre dans un lieu de leur choix; la seule exigence étant de traverser la frontière.

Pas moins de 87 candidats ont répondu à l'appel à projets et cinq artistes, un par entité membre du Conseil du Léman, sélectionnés par un jury, ont reçu une bourse de CHF 13'000.- chacun. Leurs domaines de création, variés, ont mis un coup de projecteur sur le cirque contemporain, la musique, le théâtre, la photographie, le récit et la vidéo. Des capsules vidéo des projets, qui

se sont déroulés d'octobre 2021 à mars 2022, sont désormais disponibles sur le site internet du Conseil du Léman.

Les artistes ont été séduits par la possibilité qui leur a été donnée de découvrir de nouvelles résidences de l'autre côté de la frontière. Grâce à cette initiative qui a favorisé les échanges et rencontres pendant les résidences, plusieurs projets de collaboration sont nés. La qualité de ces projets ainsi que la valeur ajoutée de la dimension transfrontalière a conduit le Conseil du Léman à renouveler l'expérience pour 2022-2023.

# PRINCIPALES CONFÉRENCES INTERCANTONALES



- Conférences regroupant tous les cantons
- Conférences regroupant les cantons de Suisse occidentale (SO) ou latine.
- Conférences spécialisées
- Conférences gouvernementales

## AU-DELÀ DES FRONTIÈRES CANTONALES

Le service des affaires européennes, régionales et fédérales (SAEF) est chargé de mettre en œuvre la politique extérieure du canton de Genève. En appui au Conseil d'État, il agit de manière transversale pour la promotion des intérêts genevois sur les scènes fédérale, intercantonale, régionale et transfrontalière.

Le SAEF joue le rôle d'interface entre les services du canton et avec les partenaires externes. Il apporte son expertise sur les dossiers de politique extérieure et veille à la coordination des démarches genevoises au-delà des frontières cantonales.



## **EN SAVOIR PLUS**

**Service des affaires européennes, régionales et fédérales**

**Réponses genevoises aux consultations fédérales**

**Résultats des votations populaires à Genève sur des objets fédéraux**

**Représentations du Conseil d'Etat au sein des conférences intercantionales**

**Rapport annuel de la CdC**

**Rapport annuel de la CGSO**

**Métropole lémanique**

**Représentations du Conseil d'Etat au sein des instances intercantionales**

**Schéma des principales instances transfrontalières**

**Rapport annuel du CRFG**

**Rapport annuel du Conseil du Léman**

